



Conseil Communal de Bassins

Bassins, le 23 septembre 2015

Procès verbal de l'Assemblée du Conseil Communal de Bassins du 23 septembre 2015

L'assemblée est convoquée par le Bureau, à la demande de la Municipalité, pour le 23 septembre 2015 à 20 h. avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2015 ;
2. Communications du Bureau et de la Municipalité ;
3. Préavis 4/15 relatif à une demande de vente d'actions de Romande Energie pour trésorerie en fonction de la perte due aux comptes 2014 déficitaires;
4. Préavis 5/15 relatif à une demande de vente d'actions de Romande Energie pour ristourne des comptes 2013 et 2014 ;
5. Arrêté d'imposition 2016 ;
6. Préavis 6/15 relatif à la modification du règlement communal pour l'utilisation du camping du Jubillet ;
7. Election d'un membre de la commission d'urbanisme ;
8. Propositions individuelles;
9. Divers

L'Assemblée est présidée par Mme Sylvie Elben, 1^{ère} vice-Vice-Présidente du Conseil Communal. Les scrutateurs sont Mme Célia Rastello et M. Henri Schärer. M. Karim Donnet, bien que ne faisant plus partie du Bureau, a accepté au pied levé de remplacer la secrétaire absente pour cause de maladie.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. Tous les absents se sont excusés. Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Mme la Vice-Présidente salue l'assemblée, ainsi que les auditeurs présents dans la salle. La Presse est absente des débats.

Elle donne lecture de l'ordre du jour. Personne ne demande de modification de celui-ci.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2015 ;

Aucune modification n'est demandée, et le PV est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communication du bureau et de la Municipalité

Mme Elben annonce l'engagement de Mme Elisa Tanco comme secrétaire du Conseil.

Le bureau a reçu la démission de Mme Françoise Fallet. Mme Patricia Recordon, suppléante élue, refuse d'exercer cette suppléance pour la remplacer.

M. Didier Lohri se réjouit de tenir cette assemblée dans la nouvelle salle de gymnastique. Malheureusement, le WIFI n'a pas pu être installé à temps.

M. Laurent Vukasovic donne ensuite quelques informations concernant le ruisseau des Platets. La mise à l'enquête pour la naturalisation a été réalisée, de même que la levée des oppositions. Suite aux fuites d'eau au chemin des Sorbiers, les aménagements ont subi une réfection. Concernant l'AISE, toujours la même tendance qui se heurte à un refus d'entrer en matière de la direction de l'école. Il nous parle ensuite de la nécessité de revoir l'éclairage public et de remplacer les ampoules actuelles par des leds en revoyant la planification horaire afin de faire des économies et de gagner en efficacité.

M. Marc Mazzariol nous parle de la position de Bassins face au SDIS, qui a proposé un contrat de prestation correspondant à 1 point d'impôt, Bassins refusant l'adhésion obligatoire au SDIS. Un délai a été fixé au 10 octobre 2015 pour finaliser le contrat.

L'effectif des patrouilleuses scolaires a été renforcé. Il compte aujourd'hui cinq personnes et deux remplaçantes.

En ce qui concerne la déchetterie, le nouveau modèle a été mis en place et un système antiblocage permettra d'éviter les pannes à répétition. Nouveauté : un système de pesage avec distribution d'un ticket pour le compost, les encombrants, le bois et les métaux.

M. Alexandre Rastello annonce que deux tronçons de route à la Cézille vont être limités à 50 km/h et que la pose des panneaux est imminente. La cuisine de l'UAPE sera mise à disposition d'ici à la fin de l'année, si possible pour les vacances d'automne.

M. Didier Lohri explique que les licenciements intervenus au sein de la commune, entre autres Manon Weber et Nicolas Wehrin, l'ont été pour des raisons économiques. S'il n'est jamais agréable de devoir licencier, la Municipalité a désigné les personnes sans enfant, les plus jeunes et les plus susceptibles de retrouver rapidement un emploi et les a accompagnées dans leurs démarches.

La presse a mentionné dans un article que Bassins négligeait l'entretien de son patrimoine, ce qui a eu le don d'énerver notre Syndic, qui répond en citant les chiffres : Bassins réinvestit la totalité des loyers perçus et rajoute approximativement la même somme pour l'entretien des chalets. Difficile de faire encore plus, vu la situation financière de la commune. Pour augmenter les investissements sur les alpages, une synergie avec le syndicat est nécessaire pour arriver à financer des investissements lourds à hauteur de 4.5 millions de francs, à raison de 20% de retour de la contribution au propriétaire, les participations confédérales, cantonales et communales.

M. Lohri termine en mentionnant l'invitation à l'inauguration de la salle de gymnastique le 9 octobre 2015 à 18h.

Préavis 4/15 relatif à une demande de vente d'actions de Romande Energie pour trésorerie en fonction de la perte due aux comptes 2014 déficitaires

Notre syndic rappelle l'historique qui, de 1901 à 2015, a conduit à la création de la Romande Energie. Il donne également des indications précises sur l'évolution des cours (max. 2'942,00 min 961,00 CHF) et les dividendes versés.

Mme Anne Treboux donne ensuite lecture de l'amendement proposé par la commission des finances, qui propose de limiter le montant à 300'000 CHF.

M. Lohri rappelle que la commune va conserver 320 actions et non vendre le tout.

M. Treboux avise que la commission des finances en travaillant sur les différents préavis proposés par la municipalité, s'est aperçues que toutes les actions de Romande Energie seront vendues.

M. Lohri demande que le débat ne se porte que sur le préavis 4/15.

Mme Wehrin demande si cette vente d'actions ne sert pas surtout à éviter une augmentation d'impôts avant les élections. Didier Lohri lui répond qu'une augmentation serait contraire au plan de législation.

Comme le veut la règle, l'amendement est mis au vote avant le préavis et récolte 11 oui, 13 non et 5 abstentions.

Le préavis, non modifié, est alors soumis au Conseil. Il est approuvé par 20 voix contre 6, avec 4 abstentions.

4. Préavis 5/15 relatif à une demande de vente d'actions de Romande Energie pour ristourne des comptes 2013 et 2014

Le préavis 4/15 ayant été accepté, la Municipalité retire le préavis 5/15

5. Arrêté d'imposition 2016

Les conclusions de la commission des finances sont lues par Mme Elmer.

6. Préavis 6/15 relatif à la modification du règlement communal pour l'utilisation du camping du Jubillet ;

A Madame Matthey qui demande si la Municipalité intervient lorsqu'un campeur s'étend au-delà des limites de son emplacement, Patricia Rama répond qu'un courrier va être adressé prochainement aux campeurs.

Madame Zesiger-Schärer pour la commission des alpages et forestière, de même que Madame Elmer pour la commission des finances, recommandent d'accepter le préavis.

Le nouveau règlement est approuvé par 29 conseillers, et une abstention.

7. Election d'un membre de la commission d'urbanisme

Le règlement du Conseil précise qu'un membre du Bureau ne peut siéger dans une commission. François Martignier, nouveau président, a dû renoncer à sa place au sein de la commission d'urbanisme. Madame Matthey accepte de le remplacer. Aucun autre candidat ne se manifestant, elle est élue par acclamation.

8. Propositions individuelles

Madame Matthey a envoyé une interpellation à la présidente concernant plusieurs objets pour lesquels elle souhaite que la Municipalité se prononce. Devant l'abondance et la complexité des points cités, la Municipalité propose de répondre à cette interpellation lors de la prochaine assemblée, après vérifications.

9. Divers

Madame Wehrlin suggère que le préposé s'abstienne de venir chercher le gros compost après une journée de pluie, celui-ci étant taxé en fonction du poids. Monsieur Marc Mazzariol lui répond que ce préposé intervient à la demande de la Municipalité qui n'a aucun intérêt non plus à ce que les déchets soient plus lourds, car elle paie pour leur évacuation.

La Municipalité a dû licencier plusieurs employés communaux pour raisons économiques. Afin de faire taire certaines rumeurs malsaines, Mme Wehrlin demande à la Municipalité de publier quelques lignes à ce sujet dans le prochain Bassinfo.

A Monsieur Rein qui demande quel est le prix facturé pour les déchets de jardin, Monsieur Mazzariol indique qu'il s'élève à 0,40 CHF par kilo.

Monsieur Rein demande encore si la commune possède des actions de Télé-Dôle. Le syndic lui répond que la commune a cautionné Télé-Dôle, mais ne veut plus faire partie de la SA. Devant le refus de celle-ci de reprendre ses actions, Bassins s'est adressé au Canton.

La séance, close à 22h 08, est suivie par un apéritif.

La Vice-Présidente

Le Secrétaire

Sylvie Elben

Karim Donnet